

J'aimerais maintenant me reporter à la déclaration du secrétaire d'État au sujet de l'aide que le gouvernement fédéral accordera en matière d'enseignement postsecondaire. Je n'entrerai pas dans les détails, mais j'en ai discuté avec des personnes qui s'intéressent à la question.

Certaines choses me tracassent, dont la plus importante vise les définitions. A quels coûts et à quelles dépenses ces subventions seront-elles liées? Le ministre a dit hier soir que les coûts seraient payés pour les étudiants possédant l'équivalent de l'immatriculation junior. Le gouvernement serait prêt à payer \$15 par habitant pour l'instruction au-delà de ce niveau. Toute la question est floue; en effet qu'est-ce que l'immatriculation junior? A l'heure actuelle, on obtient l'immatriculation junior à la fin de la 11<sup>e</sup> année en Alberta. Est-ce à cela que pense le ministre? Si j'ai bien compris, l'immatriculation junior permet aux jeunes de terminer leurs études secondaires. Le ministre pourrait-il donner des précisions à ce sujet?

Il me semble qu'il y aurait lieu de définir l'enseignement postsecondaire d'une manière plus précise, au lieu de se contenter de dire qu'il s'agit de la formation acquise au-delà de certaines normes. Le programme devrait comprendre, outre les universités, les établissements d'enseignement professionnel. Le gouvernement pourrait payer jusqu'à 50 p. 100 des frais d'exploitation de ces institutions, ce qui serait plus facile que de fournir directement ou indirectement l'argent aux intéressés qui répondent aux normes en question.

Je me préoccupe beaucoup des élèves qui quittent l'école secondaire avant d'avoir terminé leurs études. Ces jeunes gens, qui souvent n'ont pas complété l'immatriculation junior, devraient fréquenter une des nombreuses maisons de formation professionnelle qui existent au Canada. Ils ont autant droit aux subventions et à l'aide financière du gouvernement fédéral que les étudiants qui ont complété l'immatriculation junior.

Si j'interprète bien les paroles du ministre, aucune disposition du bill ne permettra aux étudiants sans immatriculation de fréquenter des écoles de formation professionnelle ou technique. Dans bien des provinces, l'immatriculation ne s'obtient qu'en 12<sup>e</sup> année; dans une ou deux provinces, on n'y arrive pas avant la 13<sup>e</sup> année.

L'un de nos grands problèmes, c'est que les étudiants qui abandonnent l'école secondaire, souvent sans immatriculation, ne pourront pas fréquenter d'école de formation technique ou professionnelle, alors que ce sont

précisément ces jeunes gens qui seront inscrits sur les listes de chômeurs.

Ce projet de résolution, l'article n° 134 au *Feuilleton*, prévoit des cours pour les adultes désireux d'acquérir une formation professionnelle. Mais il y a des conditions; il faut faire partie de l'effectif ouvrier et être en chômage depuis longtemps pour avoir droit à l'assistance prévue aux termes de ce projet de loi.

Le secrétaire d'État et le ministre des Finances feraient bien de s'entendre avec les provinces et d'assumer la moitié des frais —j'ignore quelle est la proportion exacte—des écoles de formation technique et professionnelle au lieu d'effectuer les versements d'après le degré d'instruction des étudiants, ce qui ne sera pas chose facile à établir. Je suppose que le secrétaire d'État a déjà entendu cet argument. Si on l'a rejeté, pourquoi? Pourquoi prendre les étudiants au lieu des écoles comme point de départ?

Il y a deux façons de régler le problème: ou les provinces assumeront l'entière responsabilité financière de la formation des jeunes qui n'ont pas atteint l'immatriculation junior ou ces jeunes devront quitter l'école, gonfler le marché du travail, rester en chômage pendant longtemps et ensuite obtenir de l'aide du gouvernement fédéral. La dernière solution est peu souhaitable.

Le programme de formation technique et professionnelle est utile; il a fourni notamment une grande partie des capitaux pour la construction des écoles de ce genre. Je trouverai peut-être grâce devant le parti conservateur en lui attribuant le mérite d'avoir établi ce programme. Qui s'est révélé avantageux car il a réalisé au moins tous ses objectifs et peut-être davantage. On va maintenant le supprimer graduellement. Les écoles de formation technique et professionnelle, du moins en Alberta, forment les jeunes qui ont abandonné l'école secondaire. Elles leur donnent vraiment le genre de formation qui leur permet de s'intégrer au marché du travail.

Les deux résolutions prises ensemble semblent comporter une sérieuse lacune quant aux contributions fédérales à un groupe particulier de personnes ayant besoin d'une aide financière. Le ministre va nous expliquer, j'espère, pourquoi on a opté pour cette façon de procéder? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas décidé de payer la moitié des frais d'exploitation des écoles de formation technique et professionnelle? Nous attendrons le bill pour voir le détail des propositions. Nous en aurons davantage à dire sur certains points.